

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Stumpflacke - Spacer

Autres désignations commerciales

Référence article :

500-0001, 500-0006, 500-0001M, 500-0018, 500-6018

501-0001, 501-0006, 501-0001M, 501-0018, 501-6018

502-0001, 502-0006, 502-0001M, 502-0018, 502-6018

503-0001, 503-0006, 503-0001M, 503-0018, 503-6018

504-0001, 504-0006, 504-0001M, 504-0018, 504-6018

505-0001, 505-0006, 505-0001M, 505-0018, 505-6018

506-0001, 506-0006, 506-0001M, 506-0018, 506-6018

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Sceller les dies en plâtre et les garde-place

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: YETI Dentalprodukte GmbH

Rue: Industriestrasse 3

Lieu: D-78234 Engen

Téléphone: +49 7733-9410-0

Téléfax: +49 7733-9410-22

Service responsable: sdb@yeti-dental.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 7733-9410-0 (Mo-Do 8:00 - 16:30, Fr 8:00 - 15:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 2 de 12

Mentions de danger

- | | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Conseils de prudence

- | | |
|----------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. |
| P242 | Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. |
| P235 | Tenir au frais. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu/contenant selon les prescriptions locales/régionales/nationales/internationales. |

Conseils supplémentaires

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
141-78-6	acétate d'éthyle			20 - 50 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
123-86-4	acétate de n-butyle			15 - 30 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
9004-70-0	Nitrate de cellulose			15 - 25 %
	-			
	Expl. 1.1; H201			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			15 - 25 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Consulter un médecin en cas de symptômes ou de doute.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires ou en cas de difficultés respiratoires. Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire boire de neutralisant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de respiration/contact avec les yeux: avec des concentrations élevées, irritation des muqueuses possible, peut engendrer des effets narcotiques, voire réduire la coordination motrice et le temps de réaction. La respiration prolongée de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer des maux de tête, le vertige, les nausées etc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si inconscient alerte médicale.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 4 de 12

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol. Un allumage en retour est possible à grande distance.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés. Risque d'éclatement du récipient. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre à l'abri les personnes non protégées. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Risque d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas laisser ouverts les fûts/récipients. Observer les règles générales de l'hygiène. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter la formation d'aérosol.

Préventions des incendies et explosion

Vapeurs plus denses que l'air Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Prévoir une cuve de sol sans écoulement. Empêcher les infiltrations dans le sol. Stocker dans l'emballage d'origine

Indications concernant le stockage en commun

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker avec des produits oxydants et auto-inflammables.
Ne pas entreposer ensemble avec les substances suivantes : Médicament, Matériaux qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau, Peroxydes organiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante. (< 20 °C) Conserver dans un endroit sec et frais.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 5 de 12

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sceller les dies en plâtre et les garde-place

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Mesure informative de la concentration d'éthanol avec tubes réactifs ; par ex. Compur (549 210 type : 104 SA), Dräger (81 01631 type : alcool 25/a), Auer (5085-818 type : éthanol-100)

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

Gants protecteurs à résistance chimique, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes (60 minutes): caoutchouc butyle (butyle) avec une épaisseur minimum de 0,7mm, tels que les gants de protection <Butoject 898> de la société KCL.

Le matériau des gants doit résister à la pénétration et au produit/la substance/la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs. Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail en ce qui concerne les agressions physiques et mécaniques ainsi que la durée d'exposition. Renseignez-vous chez le fabricant sur le temps de perméation exact du matériau du gant et respectez les indications données.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368). Porter des vêtements de protection ignifugés.

Protection respiratoire

Si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée, porter une protection respiratoire adaptée. (Filtre à gaz A1 (brun))

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Risque d'explosion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 6 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: Variable, selon la coloration
Odeur: Caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): Non applicable DIN 19268

Modification d'état

Point de fusion: Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: (697 hPa) 55 °C

Point de sublimation: Non déterminé

Point de ramollissement: Non déterminé

Point d'écoulement: Non déterminé

Point d'éclair: -18 °C ISO 1523

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: Non déterminé

gaz: Non déterminé

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Limite inférieure d'explosivité: 1,5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 13 vol. %

Température d'inflammation: Non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: Non déterminé

gaz: Non déterminé

Température de décomposition: Non déterminé

Propriétés comburantes

Non déterminé

Pression de vapeur: 2470 hPa berechnet
(à 20 °C)

Pression de vapeur: Non déterminé

Densité (à 20 °C): Non déterminé

Densité apparente: Non déterminé

Hydrosolubilité: Partiellement miscible
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Non déterminé

Coefficient de partage: Non déterminé

Viscosité dynamique: Non déterminé

Viscosité cinématique: Non déterminé

Durée d'écoulement: 20 s 4 DIN 53211
(à 23 °C)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 7 de 12

Densité de vapeur: Non déterminé
Taux d'évaporation: Non déterminé
Épreuve de séparation du solvant: Non déterminé
Teneur en solvant: > 75%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: Non déterminé

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable (pas de décomposition).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures dépassant 9 °C. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.

10.5. Matières incompatibles

Les matières plastiques et le caoutchouc sont attaqués.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle					
	par voie orale	DL50 mg/kg	5620	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	> 18000	Lapin		
123-86-4	acétate de n-butyle					
	par voie orale	DL50 mg/kg	10800	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	> 17600	Lapin		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	par voie orale	DL50 mg/kg	5050	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	12800	Lapin		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 8 de 12

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate d'éthyle; acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques. L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible.

N° CAS	Substance	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 200 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 2000 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 150 mg/l	48 h			
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 - 185 mg/l	96 h		REACH / GESTIS	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 9 de 12

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Éliminer ce produit et son récipient comme déchets dangereux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Contacter le fabricant ou l'entreprise de traitement des déchets en ce qui concerne le numéro de code de déchet.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Produit de nettoyage recommandé: eau avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	D
Dispositions spéciales:	198 531 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité déchargée:	E0
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	B

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 10 de 12

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

D

Dispositions spéciales:

198 531 640D

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

198

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E0

EmS:

F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

A3 A91

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y341

Quantité dégagee:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 11 de 12

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Update 2018

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale (IATA: L'Association internationale du transport aérien)
GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)
N ° CAS: Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques)
LC50: Lethal concentration, 50% (Concentration létale, 50%)
LD50: Lethal dose, 50% (dose létale, 50%)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H201 Explosif; danger d'explosion en masse.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Stumpflacke - Spacer

Date de révision: 01.02.2018

Code du produit: 11294-0003

Page 12 de 12

actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)